



Nîmes, le lundi 12 août 2019

**Risque incendie EXCEPTIONNEL
pour la période du mardi 13 août 2019 au vendredi 16 août 2019 inclus.**

Limitez votre circulation dans les massifs forestiers

L'épisode de mistral actuellement en cours sur la moitié Est du département couplé à l'extrême sécheresse de la végétation induisent un risque d'incendie de forêt exceptionnel.

Compte tenu de ce risque, le préfet appelle la population à adopter les comportements préventifs suivants :

- Éviter autant que possible, même à pied, la circulation sur les routes, pistes et voies non revêtues dans les massifs de forêts, garrigues et landes de la vallée du Rhône, de la petite Camargue, des garrigues nîmoises, de l'Uzège, et au sud d'une ligne Anduze / Alès ;
- Ne pas bivouaquer en dehors des lieux autorisés et sécurisés ;
- Respecter strictement l'interdiction d'emploi du feu (barbecue, cigarette...) dans tous les massifs boisés, garrigues et landes, et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci.

Ces précautions visent à éviter les mises à feu involontaires et éviter la présence de personnes en forêt susceptibles d'être menacées par un incendie.

Compte-tenu de l'extrême sécheresse de la végétation, tout emploi du feu et utilisation de matériels produisant des étincelles doivent être proscrits, même en dehors des zones forestières.

Ces recommandations sont valables pour la période du mardi 13 août 2019 au vendredi 16 août 2019 inclus.

Contacts presse :
Préfet du Gard
Ronald PASSET
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50



Prefet du Gard @Prefet30